



Granby, le 4 juin 2014

Monsieur Guy Vincent, Président
Monsieur André Messier, Directeur général
Mesdames et Messieurs les Commissaires
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs

**OBJET : Recommandations du Comité Consultatif des Services aux EHDA
pour l'année scolaire 2014-2015**

Mesdames,
Messieurs,

C'est avec plaisir que le Comité Consultatif des Services aux Élèves Handicapés et aux élèves en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage vous présente ses recommandations pour l'année scolaire 2014-2015. Tout comme vous, nous estimons qu'il est essentiel de favoriser la persévérance scolaire pour chacun des élèves de notre communauté. Afin d'augmenter la réussite des élèves HDAA, nous croyons qu'il est primordial de leur donner les moyens de poursuivre leurs apprentissages dans un environnement stimulant et adapté à leurs besoins.

Par la présente, nous tenons également à saluer les initiatives des services éducatifs et de la direction générale, ainsi que les décisions du Conseil des Commissaires afin que la réussite scolaire au sein de notre Commission scolaire soit également celle des élèves HDAA.

Mandat CCSEHDAA

Attendu que le Comité Consultatif des Services aux Élèves Handicapés et aux élèves en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage a pour mandat de donner ses

recommandations à la Commission scolaire sur la politique d'organisation des services et sur l'affectation des ressources financières destinées à cette clientèle,

Attendu qu'il y a, d'année en année, une augmentation de la clientèle EHDA, dont une forte partie vit avec un trouble envahissant du développement

Attendu que plusieurs parents déplorent un manque de services et de soutien pour leur enfant HDAA,

Considérant que le plan d'intervention est l'outil essentiel à la réussite des EHDA,

Considérant que le CCSEHDA se préoccupe de la persévérance scolaire et de la réussite de nos élèves,

Nos recommandations à la Commission scolaire sont :

1. PLAN D'INTERVENTION

De sensibiliser les directions d'école que la première rencontre d'automne avec les parents pour le plan d'intervention devrait normalement avoir lieu avant le 1^{er} décembre de chaque année. Un délai plus grand devrait être considéré exceptionnel. Il serait souhaitable que les principaux intervenants (enseignants, professionnels et techniciens en éducation spécialisée) travaillant auprès de l'élève soient présents au premier plan d'intervention. De plus, tous les intervenants œuvrant à la réussite de l'élève devraient être incités à consulter le plan d'intervention afin que tous travaillent vers les mêmes objectifs;

De promouvoir auprès des directions d'école et des enseignants l'importance des rencontres de suivi de plan d'intervention, spécialement lorsque des modifications y sont apportées;

2. MESURES BUDGÉTAIRES

De continuer à bonifier l'offre de services pour la clientèle d'élèves HDAA par des mesures d'accompagnement et des services professionnels et de soutien de qualité;

De sensibiliser les enseignants à l'importance d'utiliser les ressources disponibles (formations spécialisées, accompagnement, etc.) afin de bien cibler les particularités et techniques d'intervention propres aux élèves HDAA;

3. AIDES TECHNOLOGIQUES

Que l'élève soit à même d'utiliser de manière efficace le matériel technologique mis à sa disposition. Faute de soutien et d'un encadrement adéquats, ces outils technologiques qui permettent d'amener l'élève vers la réussite sont souvent mal utilisés ou mis de côté.

4. PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

De se préoccuper de la motivation et de la persévérance scolaire des élèves HDAA en offrant une meilleure continuité des services d'orthopédagogie et d'orthophonie, autant au primaire qu'au secondaire;

D'adapter les activités scolaires et de développer des activités parascolaires pour cette clientèle, en prenant en considération leurs handicaps particuliers. Cela les aiderait à développer leur estime de soi et à acquérir des aptitudes et des intérêts diversifiés. Ces initiatives encourageraient la persévérance scolaire tout en leur offrant un maximum de stimulation. Il serait important de rappeler au personnel des écoles que les handicaps ne devraient pas être des limitations aux activités scolaires et parascolaires;

Que les élèves HDAA ayant la capacité d'intégrer une option puissent y accéder plus facilement;

5. CLASSES SPÉCIALISÉES ET INTÉGRATION

De s'assurer que les élèves ayant besoin de classes spécialisées puissent en disposer, de continuer à supporter l'intégration en classe régulière des EHDAA et de se préoccuper des élèves à risque, et ceci du préscolaire jusqu'au secondaire. Dans tous les cas, on doit leur fournir les meilleures dispositions afin qu'ils obtiennent un diplôme de fin de scolarité ou une reconnaissance de leurs acquis.

Ces recommandations ont été proposées et acceptées à l'unanimité à la rencontre du CCSEHDAA du 4 juin 2014.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les plus distinguées.

Valérie Banville
Présidente CCSEHDAA CSVDC